



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE  
BOULEVARD PASTEUR**

*Arrêté de Police N° 20/2024 (ST) du 21 mars 2024*

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN*

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités  
Territoriales,*

*Vu le code de la route,*

*Vu la demande écrite formulée par la société ENSIO,*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de  
génie civil pour la réparation de deux conduites cassées entre deux  
chambres sur le réseau FT située sur le Boulevard Pasteur angle de la  
rue Marie Claude Vaillant Couturier.*

**ARRETE**

ARTICLE 1

*Des travaux de génie civil pour la réparation de deux conduites  
cassées sur le réseau FT entre deux chambres seront réalisés à  
compter du mardi 02 avril 2024 et pour une durée de 30 jours.*

ARTICLE 2

*Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée. En  
aucun cas, elle ne sera déviée sur la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne  
A sauf accord express du STAD*

ARTICLE 3

*La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*

ARTICLE 4

*Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux*

ARTICLE 5

*La société ENSIO exécutera les travaux et se chargera de la mise en  
place de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 6

*La société ENSIO domiciliée, rue Charles Darwin  
62320 Rouvroy*

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de  
DOUAI*

*Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés  
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

*Fait à GUESNAIN, le 21 mars 2024*

*Le Maire,  
Maryline LUCAS*

